



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 1^{er} AVRIL 2016

Le vendredi 1^{er} avril 2016 à 21h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie de Breuilpont sous la présidence de Monsieur Michel ALBARO, Maire.

Etaient présents :

Mmes Dominique DESROCHES, Ghislaine COLIN adjointes, M. Frédéric BREMARD, M. Didier GIRARD adjoints, Mmes Isabelle CLIQUE, Elisabeth GOARIN, Katia LEARD, Hélène LENORMAND, conseillères municipales, MM. Christophe BABILLOT, Daniel FOUET, Wenceslas de LOBKOWICZ, Sébastien VALLENGELIER conseillers municipaux.

Absents / Pouvoirs :

Mme Sophie LEGRAND a donné pouvoir à Mme Katia LEARD
M. Olivier BIDERE a donné pouvoir à Mme Hélène LENORMAND.

M. Wenceslas de LOBKOWICZ est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 26 février 2016 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance du 1^{er} avril 2016

A la demande de M. le Maire et après accord unanime des présents, est rajouté à l'ordre du jour le point n° 10 pour une demande de subvention amendes de police pour des travaux de sécurité et à signer la convention de réversion de ladite subvention au Syndicat de Voirie.

L'ordre du jour de la séance du 1^{er} avril est ainsi modifié

1. Présentation et vote du compte administratif 2015 du budget annexe de l'ancienne gare et affectation des résultats.
2. Vote du budget primitif 2016 du budget annexe de l'ancienne gare.
3. Présentation et vote du compte administratif 2015 du budget principal et affectation des résultats.
4. Vote des taux des taxes locales.
5. Vote des indemnités du maire, des adjoints et conseillère déléguée.
6. Vote du budget primitif 2016 du budget principal.
7. Amortissement des travaux réalisés par le SIEGE en 2015.
8. Délibération autorisant le maire à signer une convention avec le SIEGE pour la mise à disposition de la commune des installations d'éclairages publics réalisés par le SIEGE.
9. Délibération autorisant le maire à signer une convention avec Bueil Publicité Mobilier Urbain pour l'implantation de nouveaux mobiliers urbains et abris voyageurs.
10. Délibération autorisant le maire à faire une demande de subvention d'amendes de police et à signer la convention de réversion au Syndicat de Voirie.

Points sur :

- Les archives municipales,
- La renaturation des berges du bras de Lorey,
- Revitalisation du centre bourg.

Questions diverses et tour de table.

1 – PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET ANNEXE DE L'ANCIENNE GARE ET AFFECTATION DES RESULTATS

Madame Dominique DESROCHES, Maire Adjointe, présente les comptes validés et certifiés par les services du Trésor Public, dont en synthèse il ressort :

- Un déficit de fonctionnement de 4.540,72 €
- Un déficit d'investissement de 1.072,27 €.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le compte administratif 2015 est adopté à l'unanimité et une abstention.

2 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DU BUDGET ANNEXE DE L'ANCIENNE GARE

Madame Dominique DESROCHES, Maire Adjointe, rappelle que le 26 février 2016 le Conseil Municipal avait autorisé la dissolution du budget annexe de l'ancienne gare au 31 décembre 2016. L'ensemble des écritures : emprunt de 70.000 € et déficit ou excédent d'investissement seront reportés sur le budget de la commune de 2017. Pour 2016 le budget se présente comme suit :

- Dépenses de fonctionnement :
 - Chapitre 66 Article 66111 : Remboursement des intérêts de l'emprunt pour un montant de 2.396,21 €
- Dépenses d'Investissement :
 - Chapitre 16 Article 1641 : Remboursement du capital de l'emprunt pour un montant de 2.572,51 €,
 - Chapitre 23 Article 2313 : Facture ISOCEL 8.300 € (*le solde d'origine de 21.918,46 € a été ramené à 8.300 € à l'issue d'une réunion entre les parties le 12 décembre 2015*).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité et une abstention d'adopter ce budget primitif 2016.

3 – PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET PRINCIPAL ET AFFECTATION DES RESULTATS

Madame Dominique DESROCHES, Maire Adjointe, présente les comptes préalablement validés et certifiés par les services du Trésor Public, dont il ressort en synthèse :

- En fonctionnement : un résultat de clôture de 485.734,11 € et un déficit de 131.252,90 €,
- Soit une affectation d'excédent de fonctionnement reporté de 354.481,21 €.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le compte administratif 2015 est adopté à l'unanimité.

4 – VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

Monsieur le Maire propose de reconduire pour le budget primitif 2016, le taux des taxes locales de 2015 qui étaient déjà identiques à celles de 2014 :

- Taxe d'habitation : 10,42 %
- Taxe sur le foncier bâti : 23,27 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 54,52 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de reconduire les taux des taxes locales.

5 – VOTE DES INDEMNITES DU MAIRE, DES ADJOINTS ET CONSEILLERE DELEGUEE

La réglementation applicable aux indemnités des élus fixe celle du Maire au maximum à 43 % de l'indice 1015 de la fonction publique et à 16,50 % pour les adjoints. Il est proposé de fixer cette indemnité à compter du 1^{er} avril 2016 à :

- Pour le Maire à 37 % de cet indice (30 % auparavant)
- Pour les adjoints à 16,5 % de cet indice (15 % auparavant)
- Pour la conseillère déléguée (5 % auparavant)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité et deux abstentions d'adopter cette proposition.

6 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Madame Dominique DESROCHES, Maire Adjointe, présente le projet de budget primitif dont l'avant-projet avait fait l'objet d'une première lecture article par article lors de la réunion de la commission des finances du 12 mars. Les documents détaillés avaient été diffusés à tous les conseillers avec la convocation à la présente réunion. Le projet soumis au Conseil Municipal a été actualisé par rapport à la version du 12 mars. Les principales caractéristiques en sont :

- Une section de fonctionnement équilibrée à 1.108.117,21 €,
- Une section d'investissement équilibrée à 407.003,90 €,
- Maintien du taux de la part communale des taxes locales (*Voir point 4 ci-dessus*),
- Pas de recours à l'emprunt pour le financement des investissements (*un tableau de l'état actuel de la dette en intérêts et capital est distribué à chacun*).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2016.

7 – AMORTISSEMENT DES TRAVAUX REALISES PAR LE SIEGE EN 2015

Madame Dominique DESROCHES, Maire Adjointe, informe le Conseil qu'il convient de prévoir des durées d'amortissement pour différents travaux réalisés par le SIEGE en 2015 pour le renforcement de réseau des logements SECOMILE, dont la part communale s'élève à 10.750,04 €. Les amortissements seraient étalés sur 10 ans, soit 1.075 € par an.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver cet amortissement sur 10 ans et d'inscrire ces sommes aux budgets primitifs de 2016 à 2026.

8 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE SIEGE POUR LA MISE A DISPOSITION DE LA COMMUNE DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIQUE REALISES POUR LES TRAVAUX REALISES CHEMIN DU GUE A LOREY

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de conclure une convention avec le SIEGE pour la mise à la disposition de la commune des installations d'éclairage public pour les travaux que le Syndicat a réalisé Chemin du Gué à Lorey.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec le SIEGE.

9 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC BUEIL PUBLICITE MOBILIER URBAIN

Monsieur le Maire expose au Conseil que Bueil Publicité Mobilier Urbain propose d'installer un nouveau mobilier urbain et abris voyageurs. Ces installations seraient réalisées en bois selon un modèle distribué en séance. Ils comporteraient un plan de la commune sur une face et de la publicité sur l'autre. L'installation et l'entretien de ce mobilier urbain serait gratuit pour la commune.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer une telle convention avec Bueil Publicité Mobilier Urbain.

10 – DEMANDE DE SUBVENTION D'AMENDES DE POLICE ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE REVERSION AU SYNDICAT DE VOIRIE

Monsieur le Maire expose que la commune souhaite la réalisation de travaux de sécurité pour l'aménagement d'une intersection à Saint Chéron, ainsi que l'aménagement d'un ralentisseur au Domaine des Bois de St Chéron.

Le Syndicat de Voirie ayant en charge la création de ces investissements, demande :

- A procéder à la réalisation d'un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police, auprès du Conseil Départemental de l'Eure,
- A avertir le syndicat de Voirie, dès l'obtention ou le refus de la subvention et à donner copie de la notification,
- En cas d'accord de subvention, la Commune s'engage à reverser cette subvention au Syndicat de Voirie, dès sa réception dans les comptes de la Commune.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la réalisation d'un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police,**
- **D'avertir et donner copie de la notification au Syndicat de Voirie,**
- **De signer la convention avec le Syndicat de Voirie pour la réversion de cette subvention.**

POINT SUR LES ARCHIVES MUNICIPALES

Mme COLIN, Adjointe au Maire, informe le Conseil que les travaux pour la réorganisation des archives continuent et que les trois quarts des travaux ont été réalisés, y compris les archives relatives aux permis de construire qui ont été renvoyés par la DDTM. Elle propose que, sauf pour l'état-civil, les archives vieilles de plus d'un siècle soient transférées aux archives départementales qui pourront en faire un meilleur usage.

POINT SUR LA RENATURATION DES BERGES DU BRAS DE LOREY

Monsieur Didier GIRARD, Adjoint au Maire, informe le Conseil que le Syndicat de la rivière Eure a programmé une étude pour l'aménagement du bras de Lorey et la renaturation des berges, y compris la suppression de la vanne existante.

POINT SUR LA REVITALISATION DU CENTRE BOURG

Monsieur Didier GIRARD, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal qu'une rencontre avec l'EPFN a eu lieu pour le lancement d'un appel d'offres pour l'étude commune avec Bueil pour la revitalisation du centre bourg. Cette étude pour couvrira l'analyse, le diagnostic, et les contraintes (financières, techniques et juridiques) pour la réalisation d'un tel projet, en proposant un schéma d'aménagement. Cette étude pourrait être lancée dans le courant du second semestre de cette année et sera d'une durée de 8 mois environ.

TOUR DE TABLE – QUESTIONS DIVERSES

❖ M. Christophe BABILLOT :

- Fait le point sur le fonctionnement du nouveau site Internet de la commune et souligne l'importance de recevoir des contributions pour qu'il demeure actuel.
- Souligne qu'il serait utile d'utiliser davantage le logo de la commune.

❖ M. Daniel FOUET :

- Informe le Conseil que Sophie LEGRAND a rejoint le Conseil municipal des jeunes ;
- Propose l'interdiction des véhicules à moteur sur l'allée de la Planchette.

❖ M. Frédéric BREMARD informe le Conseil que la base aérienne d'Evreux (*la BA 105*) envisage de doubler ses effectifs et d'accueillir des avions de chasse. Cela risque d'entraîner des nuisances sonores.

❖ Mme Elisabeth GOARIN :

- Suggère qu'Allée de la Planchette l'on plante des fleurs et mette à disposition des promeneurs des sachets pour les déjections canines.
- Informe que des cours gratuits de langue portugaise pourraient être mis en place en 2016/17.

❖ Wenceslas de LOBKOWICZ :

- Informe le Conseil qu'il a participé le 31 mars à la réunion organisée à Vernon sur « Bien vivre ensemble sur un territoire équilibré », dans le cadre de la concertation sur la création de la nouvelle agglomération. Rapporteur d'un groupe de travail il a constaté la grande hétérogénéité des besoins et souligne l'importance que notre commune soit représentée à toutes ces réunions de concertation à l'avenir.
- Attire l'attention du Conseil de la poursuite des travaux de concertations sur la création de la Ligne Nouvelle Paris Normandie. Il fait circuler les plans de tracés éventuels diffusés lors des réunions tenues le 22 et 24 mars, dont plusieurs concernent directement notre commune, en particulier Saint Chéron. Il estime que notre commune devrait se prononcer dans ce débat.

Plus aucune question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h30.